

Centre technique municipal DEMANDE DE LOCAL MUNICIPAL
384 rue de la ZA des Arnajons 13610 LE PUY STE REPARADE

COURRIEL : contact@mairie-lepuysaintereparade.fr
www.ville-lepuysaintereparade.fr



DEMANDE DE RESERVATION DE SALLE
DISPONIBILITE : à remplir par le SERVICE TECHNIQUE

DATE :
OUI NON

M. LE MAIRE OUI NON
DATE

DATE DE L'EVENEMENT :

HORAIRES :

NOM ET FONCTION DU DEMANDEUR:

TEL : COURRIEL :@.....

ADRESSE COMPLETE :

SALLE DES FÊTES MILLE CLUB LOCAL REUNION SDF CINEMA

COSEC GYMNASSE SCOLAIRE

ASSOCIATION PARTICULIER MAIRIE ORGANISME / SOCIETE

TYPE D'EVENEMENT :

NOMBRE DE TABLES: NOMBRE DE CHAISES:

DIVERS:

CAUTION: SALLE DES FÊTES MILLE CLUB CINEMA GYM. COSEC

CHEQUE N°: BANQUE:

LOCATION: SALLE DES FÊTES MILLE CLUB CINEMA GYM. COSEC

CHEQUE N°: BANQUE:

SIGNATURE DGS

SIGNATURE DST
DATE

CODE INTERNE

DEMANDE DE LOCAL MUNICIPAL - REGLEMENT

Après accord le chèque de caution, à l'ordre du Trésor public, est joint avec cette fiche, ou, au plus tard remis le jour de la réception des clés. Cette fiche de réservation est faite en 3 exemplaires, 1 à l'Utilisateur, 1 en Mairie, 1 au Centre Technique Municipal, avec chèque joint.

Les clés, le matériel courant de la salle réservée et le matériel, seront remis à l'utilisateur par le Service Technique, la veille de la manifestation ou, le matin pour le soir, après état des lieux contradictoire et remise éventuelle du chèque de caution.

En cas d'utilisation 2 fois pendant le Week-end de la même salle (samedi et dimanche) par des utilisateurs différents, l'état des lieux et la passation des clés se fera par l' élu d'astreinte, joignable au 06 68 48 51 49.

Le chèque de caution sera rendu à l'intéressé au moment de la restitution des clés à condition:

qu'aucune détérioration ne soit enregistrée, par rapport à l'état des lieux d'origine.

que le local soit nettoyée, débarrassée de tous déchets, emballages, nappes, sacs poubelles, bouteilles, qui seront obligatoirement déposés dans les conteneurs à proximité.

que les tables et les chaises soient nettoyées, rangées en leurs emplacements réservés.

que l'éclairage et le chauffage soient arrêtés.

Lu et approuvé, date et signature de l'utilisateur:

.....